

CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Rapport de la commission des pétitions sur celle déposée le 23 janvier 2008 concernant l'opposition à la coupe du cèdre de l'Himalaya au chemin du Couchant

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission formée de Madame Katja Schwarz et Messieurs Jean Bischofberger, Patrice Cochet, Pascal Francfort, Jean-Paul Henet, Petr Lukas et Bernhard Willi président et rapporteur s'est réunie le 3 mars 2008 en présence de Madame Monique Boss et de Monsieur Claude Uldry, municipaux que nous remercions pour leurs explications. Monsieur Henet a été excusé.

La pétition est cosignée par 58 personnes, dont 14 hors Nyon mais en majorité des enseignantes du Couchant, qui s'opposent à la coupe du cèdre de l'Himalaya et demandent de déplacer le bâtiment UAPE prévu ailleurs dans la cour sans détériorer le site. Cette pétition a été remise à la municipalité le 23 janvier 2008 et au président de la commission des pétitions le 18 février 2008. La commission du préavis 57 du conseil communal a proposé à l'unanimité le crédit d'étude sous réserve du vœu de construire le bâtiment UAPE de façon à maintenir le cèdre et le hêtre. Le conseil communal a voté le 25 février 2008 le crédit d'étude avec ce vœu.

La commission consultative des arbres, dont fait aussi partie un expert extérieur de la commune affirme que le cèdre est « sain et peut encore vivre quelques décennies sans aucun problème ». M. Rubattel avait fait remarquer qu'il avait fait une étude d'aménagement vert pour l'ensemble du secteur de Marens et que, dans le cadre de l'aménagement de la place de jeux, une trentaine d'arbres d'essence indigène ont été plantés. Pour le projet en question, il y a 4 jeunes arbres qui seraient touchés, jeunes arbres qu'il serait encore possible de déplacer.

Par contre, il y aurait 3 autres arbres qu'il faudrait abattre, mais la commission estime moins dommage de sacrifier ces 3 arbres que le magnifique hêtre et le cèdre de l'himalaya. Un membre de la commission a proposé de déplacer cette unité UAPE sur le bâtiment Couchant B. Selon les indications des municipaux présents, ceci n'est pas souhaité du fait que l'on veut éviter de mélanger les élèves avec les jeunes fréquentant l'UAPE et il n'est pas sûr que la structure du bâtiment puisse supporter une surélévation. Selon Monsieur Rubattel « l'araignée devrait vraisemblablement être enlevée » (araignée est une tour de cordage à grimper). Les commissaires estiment toutefois qu'il y a assez de place pour la déplacer dans l'aire de jeu actuel. La commission ne partage pas l'affirmation de Monsieur Uldry, selon laquelle le déplacement du bâtiment entraînerait des études complémentaires et de ce fait la date de sa réalisation. Au contraire nous estimons que le maintien du futur bâtiment à l'endroit proposé susciterait beaucoup d'oppositions ce qui retarderait justement le projet.

Conclusion :

La commission à l'unanimité soutient la réalisation de l'unité d'accueil pour écoliers (UAPE) dans le plus bref délai. Par conséquent, il est indispensable de tout mettre en œuvre pour éviter des oppositions. Nous soutenons la démarche des personnes ayant signé la pétition et, en application de l'article 147 du règlement du conseil communal, la commission à l'unanimité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre la pétition en considération et de la transmettre à la municipalité pour étude et rapport.

Les membres : Madame Schwarz Katja
 Messieurs Bischofberger Jean
 Cochet Patrice
 Francfort Pascal
 Henet Jean-Paul
 Lukas Petr
 Willi Bernhard président et rapporteur

Nyon, le 11 mars 2008